

DISCOURS

DE

L'HON. J. A. CHAPLEAU

Prononcé à l'assemblée de Saint-Laurent, comté
de Jacques-Cartier, le 6 Septembre 1883.



MONTREAL:

IMPRIMERIE DE LA MINERVE, 212 & 214 RUE NOTRE-DAME

1883

FC.
2922.2
C434 f

F
15.2.35
C5
15

B. O. R.
NO. 7054

DISCOURS

— DE —

L'HONORABLE M. CHAPLEAU

MESSIEURS,

La première chose qui m'a frappé et qui doit vous étonner aujourd'hui, c'est l'aurole qui entoure M. Descarries. J'ai dit l'aurole, j'aurais dû dire l'arc-en-ciel, (arc-en-ciel, signe de beau temps pour les pauvres mortels comme vous, M. Mousseau). Oui, j'aurais dû dire l'arc-en-ciel, car parmi les hommes de diverses nuances qui le composent, il y a des rouges, il y a des bleus, il y a des verts, il y a des jaunes, etc., etc ; des rouges comme M. Laflamme, des bleus comme M. Bellerose, des jaunes comme..... (c'est une couleur romaine qui allait à M. Trudel avant sa rupture avec le Vatican) ; il y a des *cailles* comme M. Beaubien, des *bigarrés* comme M. Mercier, et des verts-tendre comme M. Descarries. Quel groupe ! Et leurs chansons ! aussi différentes que leur plumage. Quelle famille heureuse !

Il y a parmi vous des hommes qui ont de la mémoire, messieurs. Vous rappelez-vous quelle lettre écrivait M. Laflamme à la dernière élection dans le comté ? Quelle attitude y prenait M. Mercier ? Quelle mine y faisait M. Descarries ? Pourquoi donc cette révolution étrange qui s'est opérée depuis lors ? M. Trudel cause-t-il religion avec l'ex-ministre de la justice, ou ce dernier lui demande-t-il des explications sur le *Syllabus conjugal* ? M. Mercier parle-t-il de coalition avec M. Bellerose ? Non, M. Bellerose lui raconte son dernier voyage électoral à Saint-Hyacinthe. Et M. Beaubien écoute tout cela, et... en fait son profit, en songeant à son fauteuil d'orateur qu'il a perdu en Chambre, mais qu'il a retrouvé chez l'ébeniste Lavigne. Voyez plutôt ce front rêveur :

Oh ! qui me donnera d'y sonder sa pensée.
Lorsque le souvenir de sa grandeur passée
Revient comme un remords l'assaillir loin du bruit.

Pourquoi sont-ils ici, ces amis de la veille, ces ennemis du lendemain ? M. Mousseau n'a pas changé ; c'est le même premier ministre avec le même gouvernement, avec le même programme. M. Descarries est le même aussi. Il n'a rien appris de nouveau ; il n'avait rien à oublier. Si les deux candidats n'ont pas changé, qui donc, quoi donc a fait changer ceux qui disaient oui hier et qui viennent dire non aujourd'hui ? Voici le mot de l'énigme : c'est vieux comme l'histoire de tous les politiciens désappointés,

154836

C'est parce que M. Trudel n'est pas juge, bien qu'il l'ait demandé à M. Dansereau ; parce que M. Mercier n'est pas ministre, bien qu'il l'ait fait demander à M. Mousseau ; parce que M. Beaubien n'est pas orateur, bien qu'il l'ait demandé... à tous les échos d'alentour ; parce que M. Laflamme n'est pas député et qu'il veut faire *puffer* sa prochaine candidature ; parce que M. Bellerose... non, lui n'a pas changé, il est ce qu'il a toujours été, ennuyeux et désagréable.

Croyez-vous que ces messieurs s'occupent du candidat qu'ils vous présentent ? *De ça*, comme dirait M. Laflamme ? Pas le moins du monde. Pensez-vous qu'ils s'occupent des électeurs ? Pas beaucoup ! Mais enfin, qu'ils aient changé par intérêt ou non, pour tout de bon ou pour rire, pour quelque chose ou pour rien du tout, est-ce une raison pour vous, électeurs honnêtes et francs, de tourner comme des girouettes ? Parce que ces messieurs ont des haines à satisfaire, cela vous oblige-t-il à faire visage à deux faces ?

Il faut vraiment que ces gens-là aient une bien petite opinion de vous s'ils ont cru qu'ils pouvaient ainsi jouer au pantin avec le comté. Un libéral disait l'autre jour : " Si M. Mercier nous prend pour des joujoux, il ira jouer ailleurs ; ça peut être bon à Saint-Hyacinthe. Ca ne fera pas ici."

Vous avez entendu tous ces messieurs avant aujourd'hui, ils ont rempli leurs journaux de leurs doléances. Avez-vous trouvé une seule raison solide pour vous démontrer que vous devez voter contre l'honorable M. Mousseau ? Pas une seule. Des injures contre moi, des injures contre M. Sénécal : à part cela, rien. Et tout ce bruit, tout ce tapage pour vous engager à voter pour un homme qu'ils n'aiment pas, dont ils rougissent et qu'ils voudraient vous faire accepter comme l'homme de votre goût, l'homme de votre choix, l'homme que vous devez élire pour porter fièrement la haute réputation que votre comté s'est acquise.

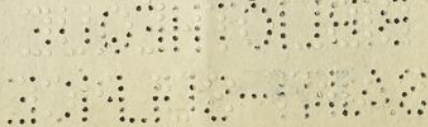
Eh ! messieurs, vous en ferez ce que bon vous semblera, mais franchement, avec tout le respect, toute l'estime que j'ai pour vous, je vous trouverais petits, si vous vous prêtiez à un sale jeu comme ça. Vous savez que j'aime la lutte, mais la lutte franche, sincère, carrée ; je respecte mes adversaires quand ils font de ces luttes-là, mais de la basse comédie comme celle-ci, fi ! c'est dégoûtant, passez-moi le mot.

Et pour vous faire accepter leur mannequin, que vous ont-ils dit ?

" Que j'étais riche, que j'avais des millions, (ah ! si j'avais des millions, je leur en prêterais un peu pour qu'ils s'achètent un autre candidat que celui-là), que je m'étais enrichi aux dépens de la province ! " Et qui a dit cela ? M. Laflamme, l'homme au Canal ; M. Mercier, l'homme au Tunnel ; M. Bellerose, l'homme qui a vendu sa papeterie de la chambre, qui a vendu ses documents parlementaires ; M. Trudel, qui voulait troquer son siège de sénateur pour une place de juge ou de gouverneur du Nord-Ouest ; M. Beaubien, qui paya par des lots à bâtir le tracé qui amenait le chemin de fer sur sa ferme ; qui vendit à M. Sénécal, pour le gouvernement, le terrain environnant la station du Mile-End trois fois le prix des terrains voisins du sien ; qui fit bâtir le chemin conduisant au site de l'exposition pour faire valoir ses propriétés ; qui se fit faire, aux dépens du gouvernement, une chaise d'orateur de \$120. sous le prétexte que son fauteuil avait été escamoté par M. Turcotte ?

Au moins si ces petites gens mettaient, dans leurs attaques, un peu des formes que les bonnes traditions électorales nous ont laissées. Mais non :

" Vil intrigant, menteur, spéculateur, pillard, trafiquant de principes,



“ *jobber* éhonté, esclave, manipulateur de consciences, chef de bande de brigands, vampire, escamoteur de lettres, franc-maçon, ami des sicaires, des assassins, ami des forçats, hypocrite, rapinard, voleur.”

C'est là la collection des mots doux (et c'est trié sur le volet) que le journal de M. le sénateur Trudel a faite à mon intention dans les 50 ou 40 numéros que j'ai parcourus hier. Pour sûr, ce n'est pas au Sénat qu'il a dû apprendre ce vocabulaire. Ce ne peut-être non plus lors de son voyage à Paris ; on m'assure qu'il était plus “ gentil ” que cela aux Folies-Bergères. Aurait-il, par hasard, comme l'innocent Vert-Vert, fait la traversée en mauvaise compagnie ? Trouvez, si vous pouvez.

Pour moi, je n'en sais rien et n'en veux rien savoir. Je ne sais qu'une chose, et vous serez de mon avis, c'est qu'un *stock* pareil ne peut pas venir d'un magasin bien propre.

Le *Temps* (ce boulet que M. Mercier s'est attaché au pied,) le *Temps* est plus jeune et n'a pas encore de ces mots-là ; il est trop petit et n'a pas la bouche assez grande. Mais ça viendra ; voyez plutôt :

“ Cette outre gonflée de vent, qu'on appelle le secrétaire d'Etat, n'a pourtant jamais effrayé personne. En dehors d'un physique agréable et d'une voix sympathique, il ne possède rien qui puisse faire de lui un orateur même convenable. Les convenances, la grammaire, le bon sens même, n'ont jamais été plus maltraités par le dernier des marchands d'orviétan, que par ce charlatan politique, dont le seul mérite consiste à résonner comme une grosse caisse, et à faire ensuite circuler sa sébille dans les rangs de la foule, pour remplir son propre gousset. La vente du chemin de fer en est la preuve.”

Voilà la politesse, la justice de mes adversaires ! Comme c'est agréable de faire la lutte avec de pareils hommes ! Comment ! J'ai été député plus de seize ans et j'ai cru siéger en chambre avec beaucoup d'hommes de bon sens ; j'ai été ministre huit ans ; j'ai été premier ministre près de trois ans. Je me suis laissé dire que j'ais fait mon devoir dans les diverses positions élevées que j'ai occupées. Il faut donc que le monde soit composé d'imbéciles et que seul le grand rédacteur du *Temps* soit un homme d'esprit...ou *vice versa*. Je crois que c'est *vice versa*. Je crois qu'il y a encore des gens d'esprit...et je suis sûr qu'il y a au moins un imbécile dans le *Temps*. Il court risque de l'être jusque dans l'éternité. Celui-là peut ne pas faire de fautes de langage ; c'est assez qu'il fasse des “ erreurs de jugement.” Que la terre de Notre-Dame des Anges lui soit légère !

Eh ! bien, messieurs, c'est drôle un peu mais c'est triste tout de même. C'est triste, quand on pense que c'est avec un pareil langage qu'on entend instruire le peuple ! Quand on lit l'histoire des révolutions et qu'on s'indigne de voir la crapule rédiger des édits contre les honnêtes gens, on pourrait se demander si ce n'est pas avec des feuillets perdus, des journaux comme l'*Etendard* qu'on a appris à rédiger des feuilles comme *Le Père Duchêne*.

Et c'est là ce qu'ils appellent faire de la politique ! Mais qu'est-ce donc que la politique ? Jusqu'à présent j'ai cru que c'était la science des hommes et des choses appliquée à l'administration des affaires publiques ; je croyais que c'était l'art d'instruire le peuple et de le diriger vers ses destinées dans le monde. M'étais-je trompé ? Suis-je donc un naïf ? Il est vrai que j'étais bien jeune quand j'ai appris les éléments de la politique. J'ai aimé la politique avant d'avoir connu les sentiers tortueux de l'intérêt, de l'ambition et de l'intrigue. J'ai étudié la politique avant d'avoir compris la mes

quinerie étroite, ou l'effronterie calculée qui s'y mêle trop souvent. Oui, la politique a eu mes premières affections et j'ai gardé pour elle une fraîcheur de souvenir que le temps n'a pas encore desséchée. C'est peut-être une faute dans mon éducation politique ; c'est sans doute une faiblesse en vue du succès. Mais je vous confesse que je ne regrette pas cette faute, que je ne veux pas me guérir de cette faiblesse. J'ai, dès les premiers jours de ma carrière, aimé la franchise et l'amitié dans la politique ; je n'ai pas changé, je ne veux pas changer mon tempéramment à cet endroit. Je sortais du collège ; j'avais, dans l'histoire de mon pays, appris que nos ancêtres par le sang sortaient d'une race dont on a dit avec raison : "*Gesta Dei per Francos*," que Dieu s'était servi d'eux pour son œuvre, et que nos grands parents adoptifs étaient des hommes qui avaient porté sur toutes les mers, la gloire de leur nom et jeté dans tous les continents la semence féconde de la liberté. Je crus alors que ce peuple du Canada, mélange de grandeur, de dévouement, de franchise et de fierté, valait la peine qu'on l'aime et qu'on l'instruise ; qu'on le fasse grand et robuste et qu'on se donne garde de le tromper, de le gêner et de l'avilir.

Voilà pourquoi depuis le premier jour où je parlai au peuple, jusqu'à ce moment où je vous adresse la parole, je n'ai jamais eu d'autre règle que celle-ci : Pour avoir le droit de dire au peuple quels sont ses devoirs, il faut d'abord le respecter : pour lui commander il faut l'aimer, pour avoir sa confiance, il faut être courageux et franc. Et je n'ai pas crainte d'en appeler à tous ceux qui m'ont connu, qui m'ont entendu depuis vingt ans. J'en appelle à vous, messieurs, qui m'écoutez. Le peuple, le vrai peuple, non pas le peuple qu'on paie et qu'on avine, le peuple m'a toujours écouté, même quand il ne m'a pas suivi. J'ai pu me tromper, j'ai dû me tromper parfois : qui ne se trompe jamais ? Mais j'ai la satisfaction de me dire que ça n'a pas été par calcul, et je sais qu'on m'a su gré de ma bonne foi. Voilà pourquoi je n'ai jamais eu de défaillance ; voilà pourquoi le dégoût ne s'est jamais emparé de moi pour me faire abandonner ma tâche, bien que peu d'hommes aient eu autant de luttes à soutenir, de haines à braver, de bave à essuyer de la part de leurs adversaires. Je me suis toujours dit que le pays que j'aime vaut bien la peine que j'endure tout cela à son service. Souvent je suis revenu de ces mêlées éclaboussé, blessé, meurtri, mais jamais brisé. Qu'importe ? ce n'est pas sur les uniformes sans taches, vierges de poussière, de sang et de déchirures, qu'on attache la croix des braves. Ce n'est pas comme soldat de parade que j'ai gagné mes épaulettes, et si j'ai gardé mes blessures, j'ai aussi gardé mon drapeau.

Et je ne suis pas mort. Il y a quelques mois pourtant on me faisait mourir ; on sonnait mes glas avec un air de joie mal déguisée ; on préparait mon oraison funèbre et on commençait à dire du bien de moi, me croyant fini. Je suis revenu. Depuis ce temps on s'acharne contre moi, on veut m'enterrer tout vivant : m'enterrer dans la boue, dans la fange, dans la haine, dans la calomnie. Je ne savais pas que mes ennemis avaient dans l'âme autant d'ordures, dans le cœur tant de fiel, au bout de leur plume tant de venin.

Mais on ne m'a pas enterré, et l'on ne m'enterrera pas encore. Je me porte mieux que jamais, et je suis venu ici, au milieu de ce peuple que j'aime, continuer ma tâche, qui est celle de vous faire du bien. Cette tâche, nous la ferons ensemble, et avec votre appui, nous la finirons victorieusement.

A nous le travail, à tous la gloire et les bons résultats. C'est à Saint-Laurent que j'ai voulu d'abord venir, dans ce comté Jacques-Cartier, dont

le nom sonne si bien aux âmes courageuses. Il y a longtemps que nous ne nous sommes rencontrés ici sur le terrain de la politique. Il y a, je crois, dix-sept ans : ce fut un jour de triomphe. L'autre jour, nous nous sommes rencontrés sur le champ des morts. Je suis venu mêler mes regrets aux vôtres sur la tombe de la compagne d'un de vos vieux amis, d'un de vos vieux serviteurs, de votre ancien député. Je me suis fait un devoir sacré de venir ce jour là. C'est aux jours de deuil qu'on compte les vrais amis. Aujourd'hui, c'est jour de labeur, et j'y viens encore. C'est aujourd'hui un grand anniversaire, 6 septembre, anniversaire de la naissance de sir George Cartier, ce grand patriote, mort au service de la patrie, mort regrettant d'être éloigné de ce peuple canadien qu'il avait tant aimé. Celui-là, on l'avait bien calomnié pendant qu'il vivait ; on a eu la justice tardive de dire, après sa mort, qu'il avait été un grand citoyen.

Cette date est d'un bon augure ; un jour comme celui-ci ne peut être qu'un jour de succès, l'avant-coureur d'un triomphe.

Oh ! mon noble ami, si vous étiez ici, vous diriez à cette foule, avide de connaître et de faire le bien, à ces gens réunis, qu'ils ne sont pas dignes de la confiance populaire ceux qui cherchent à avilir les représentants de la nation, à flétrir leurs compatriotes ; qu'ils ne sont pas dignes de vous, dont le premier chant comme le dernier soupir furent ces mots si patriotiques : *Avant tout, soyons Canadiens.*

Messieurs, je vous ai dit quels étaient mes adversaires ; des envieux, des désappointés, des ambitieux qui ont pris de la haine pour du talent. Ce n'est plus la lutte loyale des partis, comme autrefois ; c'est une combinaison monstrueuse des éléments les plus opposés : Le *Temps* et l'*Etendard*, en un mot les CASTORS !

Qu'est-ce qu'un castor ? S'agit-il ici de cet animal intelligent et industrieux qui, avec la feuille d'érable, nous sert d'emblème national ? Non, nos adversaires politiques ne sont pas assez patriotes pour cela. Qu'est-ce donc qu'un castor ? L'ouvrier des villes appelle castors ceux qui prétendent savoir beaucoup et ne peuvent pas grand chose, les hâbleurs, les parasites du métier. A la campagne on appelle aussi castors ces petites bêtes noires qui vivent par bandes à la surface des eaux mortes et croupissantes et répandent une odeur qui n'est rien moins qu'agréable, les punaises d'eau enfin.

Sont-ce là les types de la tribu de l'*Etendard* ? Les castors politiques sont un peu de tout cela et quelque chose de moins bon encore. Leur parti comprend toutes les médiocrités ambitieuses qui ne peuvent arriver par les voies ordinaires, tous les désappointés, et un bon nombre d'hypocrites qui se prétendent religieux et conservateurs pour mieux ruiner le grand parti conservateur, pour mieux détruire chez le peuple le vrai sentiment religieux, dont la base fondamentale est le respect à l'autorité et l'amour du prochain.

Ils n'ont du reste qu'un trait de ressemblance avec le vrai castor. Ils font leur ouvrage avec de la boue, ils détruisent les chaussées des bons moulins pour construire leurs tannières et ne sont vraiment utiles que lorsqu'on a vendu leur peau.

LA PRÉTENDUE PRESSE POLITICO-RELIGIEUSE

L'opposition que nous font ces hommes ne serait pas importante, sans le caractère qu'ils ont donné à ce qu'ils appellent leur mission politique. Ils se sont affublés du manteau de la religion, et avec cette dépouille, ils en ont imposé à nombre de gens honnêtes qu'il est difficile de désabuser.

Une singulière maladie s'est produite depuis quelques années dans notre pays. Du moment qu'un jeune homme lit dix pages de Veillot ou de Joseph de Maistre, qu'il écrit deux ou trois lettres à un curé et un article dans la presse, ne voilà-t-il pas qu'il croit avoir une mission ? Il se fait apôtre ; il lui faut de suite une croisade.

Or comme les barbares et les ennemis de la foi sont loin et que les projectiles du jeune Croisé ne sont pas de longue portée, ceux-ci tombent dans le voisinage ; et si un voisin charitable les lui rapporte en lui faisant remarquer qu'il a manqué le but, que les païens sont plus loin, vite il s'emporte, cherche querelle au voisin, l'accuse de pactiser avec l'ennemi et de trahir les grands intérêts religieux. Pas d'explications, pas de réponse, vous êtes marqué du sceau fatal.

C'est vraiment ainsi que s'est produit ce que l'on a appelé la presse politico-religieuse, presse sans autorisation, presse malveillante, qui a fait plus de tort que beaucoup d'ennemis naturels de la religion, parce qu'elle n'a fait que froisser, que diviser les consciences, en faisant de l'exclusivisme, et en posant comme seul défenseur intelligent des doctrines et de la hiérarchie.

Il y a deux choses dans la province de Québec qu'un gouvernement n'osera jamais attaquer ; c'est la nationalité canadienne-française, c'est la religion catholique. Il y a trop de force dans ces deux puissances, il y a trop d'unité de sentiment à ce sujet dans la population pour qu'on aille s'y heurter. Voyez les gouvernements libéraux sortis des luttes politiques des trente dernières années. Malgré leurs dénonciations dans la presse et sur les hustings, lorsqu'ils n'étaient que l'opposition, malgré les idées de libre-pensée qu'affichent leurs plus puissants amis, vous les voyez se montrer dociles lorsque les questions religieuses viennent à se soulever. Ce n'est pas leur sympathie qui les fait agir, ce n'est pas leur bon vouloir ce sont leurs intérêts, c'est parce qu'ils savent que l'immense majorité de notre peuple est profondément et sincèrement catholique.

Et d'ailleurs, y eût-il des dangers, n'avons-nous pas des sentinelles vigilantes, des chefs expérimentés, pour nous signaler le danger, pour nous garder dans la défense ?

L'épiscopat a montré à toutes les époques de notre histoire un zèle digne de sa mission élevée, une prudence admirable, une vigilance constante, avec une modération et un tact qui lui ont valu l'immense respect dont tous les pouvoirs l'ont entouré et les succès étonnant qui ont couronné ses efforts, aux moments les plus difficiles. Avec la vaste puissance dont l'épiscopat dispose par son clergé, il n'y a pas à avoir de crainte pour les libertés de l'Eglise ; et c'est une témérité que de s'immiscer sans mission spéciale dans des discussions où le moindre faux pas peut compromettre toute une cause, où la moindre vivacité peut provoquer des divisions profondes comme celles dont notre province a été malheureusement la victime depuis quelques années.

Et malgré ces rudes enseignements de l'expérience, un certain nombre de nos jeunes gens semblent prendre plaisir à recommencer ces luttes funestes. Il est temps que la réaction se fasse dans l'opinion avant que le mal ne devienne plus général. Malheureusement le mal prend son intensité à la source même qui devrait le guérir. Ce que l'épiscopat déplore, une partie du clergé l'encourage et lui donne contenance.

On a dit que la majorité des actionnaires, ou si l'on veut des patrons actifs de l'*Etendard*, se compose de membres du clergé. A cela, nous n'a-

vons rien à redire ; mais nous croyons assez connaître les dispositions de notre clergé pour savoir qu'il aurait repoussé du premier coup celui qui serait allé lui dire : " Je me propose de me servir de votre argent et de votre influence pour unir mes efforts à ceux de M. Mercier et des libéraux, dans le but renverser le gouvernement conservateur de Québec et de diviser celui d'Ottawa." Evidemment quand M. Trudel s'est mis en tête de fonder un journal, il a fait vibrer la corde religieuse et ce n'est pas au nom de la politique qu'il a fait appel au clergé. Il a mis les grands principes de l'avant. Il a fait valoir l'importance pour les esprits profondément catholiques d'avoir un organe sûr. Et le numéro-prospectus de l'*Etendard* fait foi des représentations qu'il a dû faire. A ce point de vue, la lettre de M. Prendergast à M. Mackay a une grande importance : elle donne la note que l'on a fait résonner. Cette lettre est datée du 22 août 1882, c'est-à-dire en plein travail de création. On faisait dès lors la chasse à l'actionnaire, et M. J. A. Prendergast, qui demande de l'argent à M. Mackay pour la fondation d'un journal à Montréal, s'intitule dans l'*Etendard* : " Prendergast et Cie., éditeurs et propriétaires." Il n'y a donc pas d'équivoque ; c'est la direction actuelle de l'*Etendard* qui a fourni à son public les raisons et les motifs pour lesquels celui-ci devait donner de l'argent à MM. Trudel et Prendergast. Ces raisons, les voici :

" Depuis un certain nombre d'années, le clergé catholique en général, les catholiques de la province de Québec, ressentaient profondément le besoin d'un journal quotidien qui ait pour principe celui de promouvoir les intérêts catholiques. Les prétendus journaux catholiques actuels sont invariablement consacrés, en premier lieu à leurs partis politiques, et ensuite aux intérêts personnels. Il en résulte comme conséquence naturelle que lorsqu'il devient nécessaire d'instruire la population sur d'importantes questions religieuses ou politiques, les journaux quotidiens qui existent actuellement refusent souvent de le faire, parce que ça pourrait nuire à des intérêts de partis, ou intervenir contre des opinions personnelles.

" Ainsi, en 1878, à l'époque des troubles orangistes, on voyait la presse protestante se coaliser contre nous, tandis que les prétendus journaux catholiques traitaient les questions à un point de vue politique et suivant des intérêts de partis."

" Je ne cite là qu'une seule circonstance, mais il en existe plusieurs autres où un journal catholique indépendant et quotidien aurait pu rendre d'éminents services.

" Poussé par cette nécessité depuis si longtemps ressentie, appuyé par de nombreux amis dans le clergé et agissant de plus conformément au désir clairement exprimé par Pie IX et Léon XIII, que la presse fasse valoir et défende les droits de l'Eglise, un groupe de catholiques distingués essaie maintenant de prélever une souscription pour fonder un journal dévoué aux intérêts catholiques, et absolument indépendant des intérêts de parti ou de l'influence personnelle. Le projet, pour pouvoir se réaliser, nécessiterait un capital de \$100,000 et nos amis sont loin d'être riches."

Voilà le cas bien posé, et afin qu'il n'y ait pas de doute, l'*Etendard* du 13 août 1883 endosse cette lettre, en disant :

" Il n'y a qu'un mot pour apprécier la lettre :

" Mais c'est cela ! " " Mais c'est la pure et simple vérité ! " " Mais c'est exactement ce que nous eussions écrit nous-même ! " " Mais M. Prendergast a parfaitement résumé le sentiment public ! ! "

. " Qui

“ oserait nier que cette lettre ne fait que traduire le sentiment de la presque
 “ totalité des conservateurs indépendants, à l’époque où elle fut écrite.” . . .

Avant d’examiner les conséquences d’un tel appel, examinons les faits :
 Les catholiques de la province de Québec éprouvent-ils le besoin d’un jour-
 nal quotidien ? L’épiscopat y a répondu par une lettre adressée au clergé
 du diocèse de Saint-Hyacinthe, dénonçant l’idée de fonder un journal reli-
 gieux. Cet important document nous apprenait que l’Ordinaire était même
 loin de désirer l’existence du futur journal.

M. Prendergast est particulièrement malheureux dans l’exemple qu’il
 cite de l’affaire des orangistes. Un homme positif qui voudrait apprécier
 brièvement cette affirmation serait obligé de s’écrier : “ En voilà un men-
 songe corsé ! ” Qui ne sait que les deux grands organes conservateurs, la
Minerve et le *Monde*, ont été infaillibles sur la question orangiste ? Ils se
 sont querellés avec leur compagnon d’armes habituel, la *Gazette de Montréal* ;
 ils ont approuvé et encouragé le maire Beaudry, et ils se sont réellement mis
 en tête du mouvement qui a empêché la démonstration. La *Minerve* n’a pas
 examiné si elle frappait des amis ou des ennemis politiques : elle a frappé.

D’un autre côté, n’est-il pas regrettable de voir un homme politique, un
 sénateur comme M. Trudel faire ainsi froidement, délibérément, sans l’excuse
 de l’emportement d’une lutte, appel aux passions religieuses, aux divisions
 de race ?

Maintenant quelles sont les conséquences d’une propagande basée sur
 la lettre de M. Prendergast ? Quelle figure ferait M. McKay s’il avait versé
 cent mille dollars pour faire de l’*Etendard* un journal religieux ? Qu’est-il
 advenu de ce besoin éprouvé par les catholiques d’avoir un organe ? On
 n’entend jamais l’*Etendard* adresser un mot de reproche à la *Patrie*, au
Witness, ou à l’*Aurore*. Mais en revanche, on lit deux fois dans le même
 numéro qu’il existe une clique dans la province de Québec, que M. Mousseau
 doit disparaître et qu’il faut chasser MM. Sénécal et Dansereau du parti con-
 servateur. La religion de l’*Etendard* ne sort pas de là. Il est vrai que MM.
 Mousseau et Dansereau sont des catholiques non-seulement pratiquants, mais
 fervents ; il est vrai que M. Mousseau a écrit, il n’y a pas six mois, une mag-
 nifique profession de foi adressée aux évêques ; il est vrai que M. Sénécal,
 qui se reconnaît volontiers fils soumis de l’Église, participe de grand cœur
 et à large mesure à toutes les bonnes œuvres auxquelles on l’invite.

Il est vrai que tous ces messieurs sont irréprochables au point de vue
 des doctrines et des intentions. Qu’importe ! L’*Etendard* trouvera moyen
 de dire sans doute qu’il fait l’œuvre de l’Église en combattant des catho-
 liques de cette trempe, au bénéfice des incrédules et des fanatiques qu’il
 laisse tranquilles.

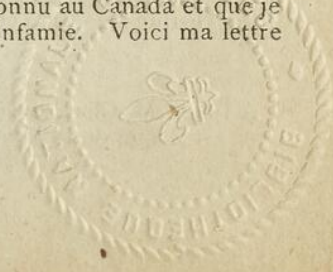
Il est temps que l’opinion publique s’agite et fasse tomber ces masques.
 Il n’y a pas de pire exploitation que l’exploitation religieuse. Personne n’a
 le droit de faire servir à ses fins personnelles ce grand, ce puissant sentiment
 qui nous domine tous dans ce beau pays du Canada.

Dans un pays où il y a tant d’esprits honnêtes, de catholiques sincères,
 de disciples du vrai et du droit, il est facile de se faire des partisans au nom
 de la religion. Mais malheur à qui se fera de la religion un escabeau pour
 monter à des régions qui lui sont étrangères !

Greffé sur une tige religieuse, l’*Etendard* a reçu d’une partie du clergé
 un encouragement dont on voit qu’il s’est montré très peu digne. La pensée
 de ses protecteurs et parrains était que ce journal donnerait le ton à la

presse canadienne par la dignité du langage, la hauteur des vues, l'impartialité de ses jugements ! Quel doit être le triste désappointement de ceux qui, de bonne foi, ont cru aux protestations qui leur étaient faites ! Je sais que partout on déplore la direction que ce journal a prise. Mais le mal est fait et ceux qui le condamnent aujourd'hui savent bien que la responsabilité qu'ils ont assumée est d'une gravité énorme. La faute d'une partie du clergé, car il y a eu une faute de commise, ce n'est pas de s'être intéressé à la chose politique, c'est son droit ; ce n'est pas d'avoir donné son opinion sur les questions publiques qui peuvent toucher à la morale, à la religion. c'est son devoir. Votre faute, messieurs, c'est d'avoir laissé les politiciens rentrer chez vous, dans cette forteresse de la société où la foi, la charité, la vertu devraient seules être admises. La faute, c'est d'avoir permis à quelques hommes les uns plus convaincus qu'ambitieux, les autres plus ambitieux que sincères, de vous prendre pour leurs associés, pour leurs cautions, de vous faire leurs défenseurs tandis qu'ils ne devraient être que les vôtres, de se réfugier dans votre arche sainte, pour cacher leur faiblesse, pour éviter les désastres qui les menaçaient. Enfin la faute, c'est de vous être offerts vous-mêmes pour recevoir les coups que leur témérité leur avait attirés. Prenez garde, ceux qui vous font commettre cette faute y ont leur intérêt personnel, et à cet intérêt ils ne craindraient pas de sacrifier la religion et l'Église. Ils sont insinuants, ils sont habiles, ils vous flattent, ils vous disent que vous seuls connaissez les vrais besoins du peuple. Oui, et c'est parce que vous les connaissez si bien que vous devez éviter de vous laisser entraîner à faire la besogne de ceux qui, eux, ne se soucient guère des besoins du peuple. Vous, vous représentez le dévouement, l'abnégation, le sacrifice, la charité enfin ; ceux qui veulent se servir de vous sont loin de représenter ces vertus aux yeux du peuple. N'allez donc pas couvrir impunément leur cause de votre nom, de votre mission et de votre caractère.

Voilà ce que je pense, voilà ce que je voulais dire. Je sais qu'on a essayé de me perdre dans l'esprit du clergé ; je sais qu'on a réussi à m'y créer des ennemis. Avec de la calomnie on peut toujours avoir quelque succès. Je sais que de presbytère en presbytère, d'évêché en évêché on a, par exemple, colporté la méchante plaisanterie de dire que dans mes voyages en France, je m'étais affilié à la franc-maçonnerie. On a dit qu'on avait vu mon nom dans les registres du Grand Orient ; on a même cité le nom de celui qui avait donné ces renseignements, on a choisi un nom qui devait porter la conviction partout, celui M. Claudio Jannet, un des plus illustres écrivains de France ; on tenait la chose de lui. Oui, messieurs du clergé qui me lirez, vous savez qu'on a dit ces choses ; mais vous ne savez peut-être pas que ce sont ces politiciens soi-disant religieux qui avaient inventé cette calomnie que des prêtres, que des évêques ont répétée. Je n'ai jamais voulu répondre publiquement à ces mensonges perfides que l'on chuchotait avec un air de pitié sympathique pour moi. Je n'ai pas répondu pour la raison que je n'ai pas besoin de me donner un certificat pour prouver que je suis canadien-français et catholique. Du reste la calomnie lâche qui se cache ne doit pas avoir l'honneur d'une réponse publique. J'ai fait mieux : à mon passage en France, j'ai écrit à M. Claudio Jannet que j'avais connu au Canada et que je savais trop noble pour avoir inventé une pareille infamie. Voici ma lettre et en voici la réponse :



Paris, 10 octobre 1882.

MONSIEUR CLAUDIO JANNET,

Paris.

Mon cher Monsieur,

Les relations malheureusement trop courtes que nous avons eues ensemble au Canada, ont cependant été d'un caractère tel qu'elles me justifieront auprès de vous, j'en suis sûr, dans la demande que je vais vous faire. Depuis déjà assez longtemps au Canada, on se sert de votre nom pour étayer une odieuse calomnie sur mon compte. En un mot, on a secrètement fait circuler dans tous les rangs du clergé, que j'étais un membre ou un affilié à une société franc-maçonnique ou secrète quelconque en France. Et on appuie de votre nom ces dires mensongers, en ajoutant que c'est Monsieur Claudio Janne de Paris, qui a fourni la preuve de cette imputation, après avoir constaté, et s'être assuré lui-même que "l'honorable Premier Ministre de la province de Québec était un membre inscrit du Grand Orient."

Dans ces circonstances vous ne trouverez pas déplacé, j'ose le croire, la demande que je vous fais de me dire si les personnes qui s'autorisaient de votre nom, dans les conditions que je vous ai indiquées plus haut, disaient vrai, ou si ce n'était qu'invention de leur part.

Pardonnez-moi, mon cher monsieur, cette démarche qui ne m'est dictée que par le désir de conserver votre estime, et de ne pas perdre celle de mes compatriotes catholiques du Canada.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma haute considération et me croire,

Votre obst serviteur,

J. A. CHAPLEAU.

Pont de l'Arc,

Aix en Provence,

12 octobre 1882.

Cher Monsieur,

Je regrette beaucoup que mon séjour à la campagne m'ait privé de l'honneur de recevoir votre visite à Paris.

Je suis extrêmement surpris que mon nom ait été mêlé aux allégations dont vous me parlez. Je n'ai jamais dit ni écrit à qui que ce soit que vous apparteniez soit à la franc-maçonnerie, soit à une société secrète quelconque.

Non-seulement je vous autorise, mais je vous prie, au besoin, de donner à ce démenti toute la publicité que vous jugerez convenable.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'expression de ma considération la plus distinguée et me croire toujours,

Votre bien dévoué serviteur,

CLAUDIO JANNET.

A l'hon. M. Chapleau,
Hôtel de la Minerve
à Rome.

Et lors de ma visite à Rome, j'ai transmis un mémoire à la Propagande contenant ma plainte contre mes détracteurs et finissant par ces mots :

“ Avant de terminer, je dois faire à Votre Eminence la déclaration suivante : Sur l'honneur d'un gentilhomme, sur la foi d'un chrétien, catholique dévoué, j'affirme que je ne suis pas et n'ai jamais été franc-maçon, ni membre d'aucune société secrète ; je n'ai jamais eu le désir, ni la pensée de l'être, et j'ai plusieurs fois dans ma jeunesse refusé de faire partie de ces sociétés.

“ Il ne me reste plus qu'à protester de mon entier dévouement à notre sainte mère l'Eglise, et de ma profonde considération pour Votre Eminence, et c'est avec bonheur que je me souscris,

de Votre Eminence, le très humble et très dévoué serviteur,

(Signé,) J. A. CHAPLEAU.

“ Méfiez-vous des gens qui veulent vous protéger malgré vous, a dit un diplomate ; ceux-là vous attireront bientôt une mauvaise affaire.” C'est un conseil sage qui ne manque pas d'à propos dans les circonstances actuelles.

La chose la plus grave que l'on invoque contre moi, auprès du clergé, c'est d'avoir refusé, quand j'étais premier-ministre, de présenter une mesure au sujet de ce qu'on est convenu d'appeler l'*influence indue*, c'est-à-dire une mesure interdisant aux tribunaux civils de s'enquérir de l'intervention du clergé dans les élections.

C'est vrai, j'ai refusé de le faire et je n'ai pas changé d'opinion à ce sujet. J'ai donné au long et en détail à l'autorité religieuse les raisons de mon refus, et loin d'avoir été désapprouvé, j'ai reçu du Saint-Siège un témoignage que je conserverai toute ma vie comme un trésor inestimable. J'ai refusé parce que dans une population mixte comme la nôtre, une semblable législation eût été un germe de discorde que les hommes d'Etat doivent s'efforcer d'éviter. On a prétendu que les protestants de la province de Québec auraient accepté cette législation. Je sais le contraire, mais ne l'aurais-je pas su, que je n'aurais pas voulu courir le risque de soulever une controverse aussi dangereuse. J'ai toujours pensé que le prêtre doit s'abstenir d'intervenir, comme prêtre, dans les luttes purement politiques. Il a tout le droit possible d'exprimer ses sympathies personnelles et même de donner son avis. S'il veut aller au-delà, qu'il prenne comme les autres citoyens, le risque de ses paroles. Je crois être, là-dessus, dans la voie droite et quelle que soit la lutte dont on me menace, je ne changerai pas ma manière de voir.

VENTE DU CHEMIN DE FER DU NORD.

Maintenant, j'arrive à la question de la vente du chemin de fer du gouvernement. Depuis le jour où j'ai quitté Québec pour accepter un portefeuille dans le gouvernement du Canada, on a soulevé de nouveau cette question pour s'en faire une arme contre le ministère local actuel. On a vu des gens qui avaient toujours approuvé cette vente se joindre tout-à-coup aux adversaires du gouvernement, et devenir les plus ardents accusateurs de ceux dont ils avaient approuvé et soutenu les actes.

On a vu d'anciens amis des chefs politiques de cette province devenir les insulteurs de ceux dont ils avaient toujours auparavant partagé les vues.

Je dirai à nos adversaires :

Vous dites que la vente a été faite à un prix trop minime, et vous prétendez le prouver en démontrant que la revente s'est faite pour un prix plus élevé.

Permettez d'abord que je vous dise que cette question a été longuement discutée, et qu'elle a été décidée par la législature. On ne devrait pas y revenir, car c'est chose jugée et discussion oiseuse. Mais, puisque vous le voulez, je veux bien en parler encore. Deux mots, du reste, suffiront.

Le prix de vente avait été annoncé franchement, publiquement par le gouvernement lui-même, lors des élections générales de décembre 1881. J'avais fait de cette question le premier article de mon programme électoral. Je n'ai pas cru devoir demander des soumissions publiques ; j'avais consulté à cet effet l'autorité la plus compétente que je pouvais trouver dans la province, M. Shanly. Et voici son opinion :

Montréal, 27 décembre 1881.

Hon. J. A. CHAPLEAU,

Premier, etc.,

Québec,

CHER MONSIEUR,

En réponse à la demande que vous m'avez dernièrement faite, je crois sincèrement qu'en cherchant à louer, ou à vendre le chemin du gouvernement, il serait de beaucoup mieux et plus sûr d'entretenir les négociations privément, de manière à pouvoir vous entendre avec les personnes qui voudraient louer ou acheter, plutôt que de mettre le chemin de fer en vente par soumissions publiques. Ce dernier moyen fut essayé en 1878. et ne donna que des résultats très peu satisfaisants.

Plusieurs offres furent faites, mais avec de telles différences entre elles quant à l'estimation de la propriété, qu'il était évident que plusieurs de ceux qui voulaient louer le chemin ne connaissaient qu'imparfaitement ce à quoi ils avaient affaire. Une certaine apparence d'exactitude fut donnée à quelques soumissions sans valeur par l'offre d'un loyer assez élevé, avec des garanties d'exécution du contrat, mais après examen, on s'aperçut qu'il n'y avait aucune garantie réelle. De semblables conséquences résulteraient sûrement d'une demande de soumissions publiques aujourd'hui et en aucun temps.

Vous recevrez des offres qui, quoique apparemment avantageuses, devront être rejetées. Des compagnies ou des syndicats capables d'administrer et de faire marcher les 400 milles de chemin de fer du gouvernement ne se forment pas aussi promptement, et les personnes qui les composeraient ne se soucieraient pas d'entrer en compétition avec les premiers venus.

Un des résultats d'une demande de soumissions publiques serait probablement de faire s'abstenir les personnes les plus capables de transiger avec le gouvernement, et de laisser celui-ci aux prises seulement avec ceux qui auraient soumissionné.

De plus, après avoir demandé des soumissions publiques, le gouvernement ne pourrait guère mettre de côté celles qui auraient été faites pour entrer ensuite en négociations privées.

On s'attendrait naturellement à ce que le contrat fût passé avec quelque une des compagnies qui auraient soumissionné.

Le choix des personnes à qui confier le soin et l'exploitation d'une propriété d'aussi grande valeur que le Q. M. O. et O. pour une période de dix, quinze, vingt ou vingt-cinq ans demande la plus sérieuse considération, et je suis d'avis que le plus sûr moyen d'obtenir la pleine valeur de la propriété, par la vente ou le louage, est pour le gouvernement de fixer un prix minimum qui servira de base aux négociations avec des personnes dont l'habileté ne laissera aucun doute sur la bonne exécution du contrat.

A vous sincèrement,

W. SHANLY.

Du moment que j'ai commencé à recevoir des soumissions d'achat régulières, — j'en avais déjà eu plusieurs auparavant, — j'ai demandé à M. Shanly de mettre par écrit, pour servir de document officiel, l'avis qu'il m'avait donné, et ce document a été produit devant les chambres.

Maintenant on a dit et répété bien souvent que M. Senécal était celui qui avait déterminé le gouvernement à faire cette vente, et que j'avais d'avance décidé de la lui faire à lui seul. Il est pénible, messieurs, pour un homme qui croit sincèrement et consciencieusement avoir fait son devoir, d'être obligé de répondre à de si basses insinuations, connaissant comme je le connais, que loin d'avoir été favorisé dans toute cette affaire, M. Senécal a été le plus maltraité de tous dans ses négociations, — M. Senécal à l'initiative duquel, je n'hésite pas à le dire, la province doit d'avoir trouvé un marché avantageux pour la vente de son chemin.

J'entends mes adversaires dire que ce marché n'était pas si bon, puisque moins d'un an après, M. Senécal, ou le syndicat qu'il représentait, trouvait un acheteur et réalisait de gros bénéfices sur son achat. Attendez, messieurs, je vous dirai un mot de cela tantôt. Mais jusque là, qu'il me soit permis de vous dire, — et je demande pardon au gérant du Grand Tronc de l'indiscrétion que je vais commettre, — que le Grand Tronc lui-même avait, non-officiellement et confidentiellement, fait une offre pour notre chemin de fer, et que cette offre ne représentait pas, pour tout le chemin, plus de six millions et demi de dollars. Il y a des gens dans cette assemblée qui connaissent ce fait aussi bien que moi.

Laissez-moi vous dire que la compagnie du Pacifique Canadien n'aurait pas donné plus de sept millions pour tout le chemin.

Laissez-moi surtout vous dire que si M. Senécal n'eût pas fait une offre raisonnée et calculée dans tous ses détails, nous n'aurions pu trouver une seule offre dépassant six millions et demi.

Laissez-moi vous dire que la compagnie du Pacifique a toujours dit et pensé, et qu'elle dit et pense encore — demandez-le lui si vous le voulez, — que le gouvernement a obtenu pour la partie ouest du chemin sa pleine valeur, sinon plus. Et cependant tout le monde s'accordait à dire alors que le chemin de Montréal à Ottawa était la seule partie de la ligne qui valût quelque chose et qui paierait des bénéfices ; que l'autre partie du chemin, n'étant pas en rapport avec les ports des États-Unis pendant l'hiver, paierait à peine de quoi graisser les roues des engins et des chars.

Laissez-moi vous dire que pas un homme d'affaires, que pas un homme de chemin de fer de quelque importance, pas un capitaliste n'a dit et n'oserait dire encore aujourd'hui, sous sa responsabilité d'homme d'affaires, que la province n'a pas eu la large valeur de sa propriété dans le marché que j'ai réussi à conclure. Laissez-moi vous dire que les capitalistes qui s'étaient

jointés à M. Senécal dans le syndicat qui a acheté la section Est, n'avaient eux-mêmes aucune confiance dans le succès pécuniaire de leur entreprise, et qu'ils y mettaient leurs capitaux, beaucoup par esprit public, et un peu parce qu'ils croyaient à la bonne étoile de l'homme avec lequel ils s'associaient. Voulez-vous que je vous cite des noms ? Je n'ai pas crainte de le faire. Je vous dirai les noms de MM. James Gibb Ross, Thos. McGreevy, Alphonse Desjardins. Ces hommes sont encore vivants et peuvent donner leur opinion. L'expression de leur pensée se résume dans une lettre que je vais vous lire, — lettre d'un homme dont on ne mettra pas en doute la grande expérience des affaires et qu'on ne soupçonnera pas de partialité vis-à-vis de M. Senécal. — Voici ce que m'écrivait M. M. H. Gault, à la date du 3 avril 1882 :

Montréal, 3 Avril 1882.

A l'honorable J. A. Chapleau,

Québec,

Mon cher Monsieur,

.....
 Maintenant que le chemin est divisé en deux parties, et que celle qui promettait le plus est vendue au C. P. R. il m'est indifférent d'être ou de n'être plus membre du Syndicat. D'autres personnes qui s'étaient jointes à moi pour l'achat de tout le chemin ont retiré leurs noms, pensant qu'il n'y a pas d'argent à faire dans l'achat de la section Est.

.....
 M. H. GAULT.

Je regrette, messieurs, d'avoir à entrer dans ces détails, que le respect dû à nos hommes publics devrait empêcher. Mais j'ai promis de ne rien laisser sans réponse, et j'accomplis ma tâche, quelque pénible qu'elle soit.

Mais on objectera : " Comment le Grand Tronc a-t-il pu faire l'achat de la partie Est aux conditions que l'on dit ? " Messieurs, s'il est dans cette foule un homme assez habile pour m'expliquer les opérations des compagnies de chemins de fer, et les principes qui les régissent dans leurs rivalités, dans leurs guerres, dans leurs transactions entre elles, je lui dirai que son secret vaut des millions, s'il veut en faire emploi.

On a vu des chemins de fer se vendre deux centins dans la piastre une année, et dans moins de deux ans valoir vingt fois cette somme.

Qui ne reconnaîtra que la section Ouest eût perdu la moitié de sa valeur si elle fut restée entre les mains du gouvernement, après la construction de la ligne rivale du Canada Atlantic ?

Quel est cette vente au Grand Tronc dont on parle tant ? Quelles en sont les conditions ? Quelle est la marge de chance et de hasard qu'elle contient ? Cette vente, si je suis bien informé, n'est basée que sur une garantie des débetures de la compagnie qui a vendue. Et cette garantie, variable comme tous les fonds de chemin de fer, — et les temps actuels nous donnent la preuve de ces variations, — le gouvernement, lui, pouvait-il en assumer le risque dans la transaction qu'il faisait ? Non. Vous, mes adversaires, si vous n'étiez pas de mauvaise foi, vous le reconnaîtriez avec moi.

Tant mieux, mille fois tant mieux, si un compatriote, hardi dans ses entreprises autant qu'intelligent dans ses calculs, réussit à se faire une fortune considérable. J'en suis fier, et vous devez tous en être heureux. Ce serait un adversaire acharné que je m'en réjouirais.

Dans les temps de mauvaise fortune, cet homme n'a reculé devant aucune sacrifice personnel pour le triomphe de la bonne cause. Ceux-là qui le déchirent aujourd'hui n'auraient pas même la tentation du pouvoir, si M. Senécal n'eût été là pour nous aider à réussir.

Tant mieux donc s'il réussit à son tour. Il n'y aura pas un homme de cœur qui au fond n'en soit content.

Je ne crois pas qu'il y ait un seul homme sérieux qui s'avise de soulever la question de savoir s'il était sage de vendre le chemin de fer, et de se débarrasser d'un fardeau aussi lourd pour nos finances. On sait que les chefs du parti conservateur à Ottawa, consultés sur cet acte important, y donnèrent leur adhésion.

On ne peut que rire de la prétention ridicule de l'avocat, fendeur de cheveux, qui, pour condamner la vente, citait des articles du Code pour prouver qu'un administrateur ne peut pas acheter la chose qu'il administre. C'était le Parlement qui donnait sa sanction solennelle à la vente d'un chemin faite à un syndicat dont cet administrateur après tout n'était qu'un des actionnaires.

On n'a plus raison d'en discuter le prix. c'est chose jugée, après longue discussion. C'était l'opinion de M. Joly, c'était l'avis de M. Mercier lui-même, que la somme de \$8,000,000 représentait toute la valeur du chemin. Il est une chose pourtant que je dois vous dire : c'est qu'à la veille même du jour où M. Senécal devait soumettre son contrat au gouvernement, je fis un dernier effort auprès de Sir John pour que le Pacifique acquit le chemin. Je manquais aux règles ordinaires de la discrétion en le faisant, mais je dictai moi-même les conditions auxquelles M. Senécal et son syndicat nous offraient d'acquérir le chemin et, sur ma demande, sir John transmit au président du Pacifique chacune de ces clauses et conditions d'achat.

Je commettais une injustice envers ceux qui, seuls de tous les soumissionnaires, avaient fait une étude raisonnée de l'offre qu'ils faisaient. Le syndicat Allan-Rivard n'a jamais fait le plus petit calcul. Qu'on lise la correspondance officielle. On verra que M. Rivard ne faisait qu'écrire les propositions que nous lui faisions, l'honorable M. Loranger et moi, car tous deux nous voulions, et c'est là seulement l'origine de ce syndicat, nous voulions une fusion de ces deux groupes. Ce ne fut que quand nous vîmes le jeu louche que sir Hugh Allan et M. Beaubien jouaient dans cette affaire, que nous les laissâmes à eux-mêmes, et depuis lors, il n'en fut plus question, si ce n'est dans les cabales sourdes et perfides de M. Beaubien en chambre.

Aussi, M. Mercier, sentant que la question n'est pas tenable sur ces points, est-il obligé aujourd'hui d'avoir recours à de faux-fuyants ridicules et de dire que le gouvernement n'a obtenu le consentement de la chambre pour la vente du chemin que sous de faux prétextes.

Des faux prétextes ! Mais M. Mercier peut-il bien parler de cela, lui qui préparait son entrée au pouvoir en donnant son approbation tacite à toute cette transaction ? En effet, M. Mercier, pensez vous que les gens sensés vont vous croire quand vous faites ce conte absurde, que vous n'avez pas pu prendre part aux débats sur cette grande question, que vous aviez prévenus vos électeurs de Saint-Hyacinthe de votre détermination de n'assister à la Chambre que juste le temps que vous laisseraient vos affaires !

Messieurs, savez-vous ce que pense M. Mercier des gens qui s'absentent de la Chambre pendant une session ?

M. Mercier ne niera pas qu'en 1878, dans une assemblée tenue à Saint-Liboire, comté de Bagot, il dénonça M. Mousseau—qui s'était absenté de la session fédérale pour prendre part aux élections provinciales—disant “ qu'il avait méconnu les devoirs de sa charge au point de s'abstenir, à la fin de la session, de voter sur une cinquantaine de questions,” insistant sur le fait que “ lorsque quelqu'un accepte le mandat d'un comté, il est tenu, *d'a-près les dictées de l'honneur et de la conscience*, de représenter son comté *durant toute la session*, et de voter sur *toutes les questions* qui sont soumises *à la législature !*”

Et puis, comment voulez-vous que l'on vous croie, vous, chef de parti, quand vous vous excusez ainsi de n'avoir pas voté sur une question vitale pour la province ! Allons-donc ! vous ne mériteriez pas d'être chef, d'être député même, si votre excuse était sincère. Non, soyez donc franc ; vous étiez pour la vente de la partie est comme de la partie ouest. Vous l'avez dit tout haut pour la partie Ouest, et tout bas pour l'autre. Vous l'avez approuvée en totalité, cette vente, quand vous annonciez au monde que vous quittiez la politique. Vous avez été présent à Québec durant la discussion ; vous avez voté contre l'amendement du député de Kamouraska qui blâmait le gouvernement de la manière dont on avait conduit les négociations de la vente ; vous avez dit à qui voulait vous entendre ce que vous pensiez de M. Beaubien dans cette affaire. Vous auriez voté, vous auriez même parlé contre votre chef M. Joly, (il ne l'était guère dans le temps) comme vous l'aviez fait auparavant sur la question du *South Shore and Tunnel* et la question de traitement des ministres, si on vous l'avait demandé. Vous n'avez jamais trouvé un mot à dire contre cette vente, jusqu'au jour où vous avez vu disparaître vos illusions d'entrer dans le cabinet de Québec. Vous auriez même approuvé et défendu tout cela si M. Mousseau vous eût admis dans son ministère.

Maintenant que vous embrassez ceux sur lesquels vous auriez craché, il y a dix-huit mois, vous leur prêtez votre faconde pour dénoncer un acte politique que vous trouviez bon alors.

RÈGLEMENT DU MILLION DE QUÉBEC

Voyant qu'il ne convaincrat personne avec ce raisonnement, M. Mercier essaie du nouveau. Il cherche à prouver “ que le gouvernement Mousseau a exécuté le contrat avec une ineptie coupable et en faisant la fortune de quelques amis, au détriment du pays.”

C'est là réellement le seul point, dans toute cette question de la vente du chemin de fer, que l'on pourrait soulever contre le ministère actuel, si les faits que M. Mercier et ses nouveaux amis allèguent étaient vrais ; malheureusement pour lui, ils ne le sont pas. Nous allons voir :

“ M. Chapleau, dit M. Mercier, avait transporté à MM. Sénécal et Cie, la balance du million de Québec (\$600,000) et les droits que le gouvernement de Québec pouvait faire valoir sur les quais du Palais, plus les \$400,000 de débetures que la municipalité avait déjà données tant au gouvernement que pour payer M. McGreevy, et moyennant cette considération, le syndicat se chargeait des travaux à faire à Québec, et notamment du déplacement de la voie sur la rue du Prince-Edouard, du creusement du bassin dit

Princesse Louise, et en sus des quatre millions du prix de vente, il promettait payer une somme additionnelle de £500,000 lors de la livraison du chemin."

"Or, par un acte passé entre le ministère Mousseau et le syndicat, le 21 août 1882, deux mois après la livraison du chemin, celui-ci est déchargé de faire ces travaux et du paiement de ces \$500,000 ; de sorte que M. Mousseau, profitant d'une discrétion malheureuse laissée au gouvernement, fait perdre à la province une somme considérable et la charge de travaux coûteux que le contrat mettait sur les épaules des membres du syndicat."

"Il est donc évident que M. Mousseau n'avait qu'à laisser la loi suivre son cours, et nous étions débarrassés de travaux immenses, et nous recevions \$500,000 en sus du prix de vente."

Autant de faussetés que de lignes dans l'énoncé de ce prétendu grief.

Dégeons d'abord l'accusation la plus odieuse : celle d'avoir ainsi changé le contrat dans le but d'enrichir ses amis.

D'abord M. Mousseau n'a pas changé le contrat, il n'a fait que l'exécuter ; il n'avait pas de discrétion à exercer dans l'affaire, la discrétion était laissée à la corporation de Québec qui pouvait, dans les trois mois, prendre des arrangements avec le gouvernement pour le règlement de leurs difficultés au sujet de cette balance du million, des terrains du Palais, et surtout de la position de la ville comme actionnaire dans la propriété du chemin au *pro rata* de sa souscription. Cette question était des plus graves et avait occupé l'attention du gouvernement longtemps avant les contrats.

La ville de Québec prétendait d'un côté que sa souscription était nulle et réclamait même les \$400,000 qu'elle avait déjà payées ; elle avait même refusé de payer l'intérêt sur les \$257,000 qu'elle avait données au gouvernement de M. Joly,

Ce dernier s'était engagé à faire les travaux de la rue Saint-André et à prolonger le chemin sur la jetée des nouveaux bassins, (et non pas creuser le bassin dit Princesse Louise, comme dit M. Mercier, qui ne semble pas même connaître les travaux qui restent à faire).

Le gouvernement avait commencé à s'emparer des terrains des Quais du Palais, dont il avait besoin pour le chemin de fer ; il y avait là près de 100,000 pieds de terrain, et comme M. Joly avait payé \$1.00 le pied pour les terrains du Palais où se trouvait la station, la corporation demandait le même prix pour le reste du terrain. C'était exagéré, mais c'était le prix estimé par l'Ingénieur de la cité, M. Baillargé, et la ville insistait.

Après beaucoup de pourparlers, avant la cession de 1882, j'avais fini par offrir, au nom du gouvernement, sauf ratification, par la chambre, de faire remise à la ville de la balance de sa souscription, et de faire les travaux de déplacement de la voie sur la rue dit Prince-Edouard, et le prolongement sur la jetée des nouveaux bassins, si la ville, de son côté, voulait nous donner les terrains des Quais du Palais et renoncer à son droit d'actionnaire dans le chemin. Les journaux du temps, à Québec, reproduisirent ces offres que la cité refusa d'accepter, ou plutôt qu'elle voulut modifier. Je menaçai la corporation de prendre des poursuites ; rien ne fit. Je dis alors à la ville que je laisserais ouverte l'offre que j'avais faite, mais que si le gouvernement vendait le chemin, il vendrait aussi ses droits contre la ville et qu'elle se débattrait devant les tribunaux avec le syndicat.

Ce fut à ma demande que le syndicat accepta cette situation, très avantageuse pour lui, mais qui nous débarrassait des ennuis d'une poursuite contre une corporation, et des obsessions qui en suivraient. Le syndicat don-

nait \$500,000 il est vrai mais il en recevait \$400,000 de bons de la corporation portant 7 p. c., à part le fonds d'amortissement. Il faisait des travaux valant \$200,000 il est vrai, mais nous étions obligés de lui garantir la validité légale de nos titres et avec ces titres il recevait encore \$600,000 de débetures de la cité portant 7 p. c. d'intérêt.

Le syndicat ne pouvait pas prendre à son risque l'application de la loi de 1875 préparée pour le gouvernement de Boucherville par son procureur-général, M. Angers. Cette loi disait que quand le chemin pourrait payer, en sus de ses frais d'exploitation, cinq pour cent sur les 3,000,000 dont l'emprunt par les commissaires était autorisé par cette loi, la balance en sus de ces cinq pour cent sur \$8,000,000 serait partagée entre les municipalités actionnaires dans le chemin. Or, Montréal avait converti sa souscription en bonus et n'était plus actionnaire, et les autres municipalités avaient été virtuellement exemptées du paiement de leurs souscriptions. Nous vendîmes le chemin \$8,000,000, sur lesquels on devait présumer que 5 p. c. au moins serait réalisé, en sus des frais d'exploitation. La cité de Québec disait : " Si notre souscription n'est pas nulle, les 5 p. c. sur les cinq millions au-delà des \$3,000,000 des commissaires doivent être appliqués, au moins, au paiement des intérêts sur les débetures qui représenteront partie ou le tout de notre souscription." Je crois que cette prétention était extraordinaire, mais elle était spécieuse, et c'est peut-être à cause de cette difficulté que l'honorable M. de Boucherville avait, pendant qu'il était premier-ministre, exprimé l'opinion que le gouvernement ferait mieux de remettre cette souscription.

Le gouvernement de M. Joly avait fait un emprunt de \$3,000,000 sans modifier la loi de 1875 ; nous avons suivi son exemple lors de notre emprunt de 1880.

Mon but, en faisant des offres à la corporation, était d'arriver à un arrangement, et celui que je proposais me semblait juste ; personne ne s'y objectait que la corporation elle-même, et je calculais que ces répugnances céderaient dans la perspective d'un procès avec une compagnie sur laquelle les influences politiques n'auraient pas de prise. Et c'est ce qui est effectivement arrivé. Lisez les débats, dans le *Hansard* de M. Desjardins, et vous y verrez que M. Joly trouvait que l'on était encore trop rigoureux pour la ville de Québec, tandis que M. Robertson prétendait que c'était être trop indulgent avec elle.

Le syndicat n'a pas demandé ce changement ; au contraire M. Sénéca insistait pour conserver cette clause, qui lui assurait un bénéfice net de plus de \$250,000 et je dus faire mettre par écrit le désistement à la clause 17 pour prévenir les malentendus et les résistances après la session.

L'honorable M. Mousseau n'a fait que conclure l'arrangement que j'avais offert à la ville de Québec. Je me rappelle encore avoir répété souvent devant la chambre, en insistant sur ce point, que puisque la ville de Québec n'avait pas accepté notre offre, on ne devait pas lui accorder de plus amples délais. M. Joly plaida la cause de Québec et la chambre nous imposa cette condition, qui, après toutes les difficultés qui existaient, était peut-être encore ce qu'il y avait de mieux à faire. Il faut qu'il y ait bien peu de bonne foi chez nos adversaires pour ne pas admettre ces faits indiscutables.

Il est vrai que M. Mercier a son excuse toute trouvée : " il a si peu assisté aux séances de la chambre cette année-là ! " Bon, M. Mercier ! si

vous n'avez pas la mémoire de votre conduite dans la discussion et les votes sur la vente du chemin de fer et des raisons de votre indifférence, ne la retrouvez donc pas juste pour dire une inexactitude !

NOS ADVERSAIRES

Voilà ce à quoi se réduit tout ce qu'on reproche à l'honorable M. Mousseau, et qui sert d'excuse à ces faux conservateurs pour se séparer de leur parti, et jeter un élément de division parmi nos amis.

M. Beaubien savait mieux que personne tout ce qu'il y a de frivole dans ces attaques. Il voyait le terrain lui échapper à la session dernière. Ne pouvant convaincre une législature intelligente, il voulut semer la défiance, le soupçon jaloux parmi le peuple. Il savait qu'il réussirait à produire de l'effet en provoquant une demande d'enquête générale sur la vente du chemin et sur le compte de toutes les personnes qui y ont pris part. Il savait qu'une enquête semblable, faite sans responsabilité de la part de l'accusateur, n'est pas conforme au droit parlementaire, et que le gouvernement ne pourrait la permettre dans ces conditions. Il comptait sur ce refus pour incriminer déloyalement le ministère, en laissant croire à des révélations compromettantes.

On les connaît ces délateurs, ces auteurs de nouvelles à sensation. Les hommes publics qui se respectent mettent d'habitude ces gens-là de côté, ne voulant pas se faire les complices de leurs tentatives de chantage, ne voulant pas leur servir d'instruments. Ces écumeurs redoutent les tribunaux, avec les formes prudentes que la justice emploie pour prévenir les poursuites vexatoires. Ils savent que là, leur témoignages intéressés ne seraient pas admis, et que leurs déconvenues honteuses seraient doublées de frais toujours gênants. Ils voudraient avoir le privilège de venir devant un soi-disant comité d'enquête faire valoir leurs prétendues réclamations, ou plutôt, disons la chose, ils comptent rendre leur infamie en se faisant payer le scandale qu'ils méditent.

Nous en avons eu de ces enquêtes devant la Chambre. Il me semble que le souvenir de Prentice ne devrait pas avoir échappé à la mémoire de M. Beaubien. Celui qui dans le temps prêta l'oreille à cet escamoteur dut en rougir lui-même, et la Chambre—je pourrais en appeler au témoignage de mes plus violents adversaires,—ne trouva que dédain et mépris pour l'accusateur.

Il y a encore des Prentice dans le monde ; mais ce qui m'étonne, c'est qu'il y ait des députés qui veuillent encore se servir d'aussi vils instruments.

Ce n'est pas ainsi que l'on gardera les belles traditions parlementaires anglaises, qui exigent que l'accusateur politique fasse nettement son accusation, et mette au jeu, soit son nom devant les tribunaux, soit son siège en Parlement. Si l'on sait quelque chose de répréhensible, qu'on le dise donc de suite. Si l'on connaît des actes qui flétrissent les ministres, soit ceux qui gouvernent aujourd'hui, soit ceux qui les ont précédés, qu'on porte les accusations, qu'on dise les sources d'où proviennent les renseignements, qu'on nomme les témoins ; et si l'on ne sait rien, qu'on se taise.

Les regrets de gains manqués, les jalousies du succès des autres, le désir malsain de partager la prospérité que le talent du voisin peut lui avoir acquise, ne sont pas des raisons qui doivent porter une Chambre à se faire l'écho de rumeurs malveillantes et de racontars absurdes.

Ah ! M. Beaubien, tout le monde vous connaît. Chose étrange ! il s'échappe de la personne de chaque homme comme une odeur subtile qui vous

dit de quelle manière il est fait. On n'a pas besoin de raisonner, on n'a pas besoin de s'enquérir : c'est comme l'instinct. Jamais ça ne trompe. Quand bien même vous n'auriez pas eu de relations intimes avec un homme, soyez quelque temps dans sa compagnie, voyez-le à l'œuvre, et vous direz avec autant de conviction que de vérité : c'est un homme franc ou c'est un homme faux, c'est un homme à vues larges ou à idées étroites, c'est un homme généreux ou c'est un mesquin, c'est un cœur loyal ou c'est un envieux.

Messieurs les accusateurs, j'allais dire messieurs les envieux, vous exhalez votre parfum. Vous vous révélez, même lorsque sous le masque de l'intérêt public, vous demandez la condamnation d'hommes qui valent mieux que vous. Relisez vos discours, vos articles ; écoutez-vous vous-mêmes, si vous le pouvez, et vous verrez toujours votre premier mot, votre première ligne, votre premier sentiment donner la note dominante de votre âme.

Quand vous demandez des renseignements, n'osant pas accuser vous-mêmes, votre premier mot est celui-ci : "Demandez donc à ces messieurs qui "bénéficie de la somme de un million et quart à un million et demi, prise "sur la plus belle propriété de notre province." On sent là l'homme qui compte. "Un million et quart à un million et demi, combien de 15 sous cela doit faire !" se dit M. Beaubien.

Relisez vos articles : "Ces hommes qui roulent carrosse à nos dépens. "Ces hommes qui se vautrent dans un luxe et des jouissances de millionnaires, ces hommes qui hier ne valaient pas le sou, et qui aujourd'hui s'achètent des propriétés splendides et qui les paient."

Voilà leurs écrits. On dirait qu'ils sentent encore les blessures faites à leur cupidité, par les revers éprouvés dans des spéculations insensées, comme celles de M. Trudel par exemple. Ils ont voulu faire fortune par des coups audacieux, ils ont risqué pour cela l'avenir de leurs familles, les biens de leurs parents et de leurs proches, leur crédit personnel. Ils ont vu tout cela s'effondrer en un jour, et ces débris de leur ruine emportaient avec eux, — ne l'ont-ils pas vu ? — des lambeaux de leur conscience et de leur honneur.

Non, ils ne l'ont pas vu. Ils n'ont gardé que la haine qui éprouve le joueur rentrant chez lui le gousset vide, après avoir laissé sur le tapis vert jusqu'à son dernier sou. Croyez vous qu'il y ait une grande différence entre le joueur heureux et le joueur ruiné ? S'il y a faute, elle est égale des deux côtés, avec cette différence que le joueur ruiné perd son argent et garde son dépit, et que le dépit est cousin du désespoir et père des funestes conseils.

Croyez-vous que le peuple se trompe à vos diatribes ? Croyez-vous que le peuple, qui est bon et qui se réjouit de voir un de ses semblables faire fortune, ne va pas voir que c'est le dépit et l'envie qui vous font parler.

Mais vous avez compté que dans cette foule naturellement bonne, il y a toujours les mauvais instincts cathés. Le penchant mauvais de croire plutôt au mal qu'au bien, la curiosité malsaine de pénétrer dans les intérieurs pour y flairer le scandale, sont des défauts des foules comme des individus. Et c'est sur cette démangeaison malade que vous calculez pour faire des dupes ; mais vous ne réussirez pas. Le peuple comprendra, comme la chambre l'a compris, que le domaine sacré de la vie privée doit être respecté. Vous n'échapperez pas, vous serez démasqués, car on vous demandera, comme je vous le demande aujourd'hui, de dire quels sont les actes dont vous accusez vos adversaires, quels sont les faits que vous mettez à leur charge ; et si vous n'êtes pas des lâches, ou des menteurs, vous déclarerez au

moins que vous avez des preuves et des témoins pour établir les accusations que vous portez. Mais vous ne le ferez pas ; la clarté vous fait peur, l'obscurité est votre élément, et le scandale votre nourriture. Vous voulez quelque chose de mystérieux, de vague, pour exciter et flatter cette curiosité malade dont je parlais tantôt et sur laquelle vous comptez pour faire des dupes et des victimes.

LA COALITION.

Je ne puis vous quitter, messieurs, sans vous dire un mot de cette coalition dont les journaux vous ont tant parlé depuis plusieurs mois, de cette coalition que M. Trudel et ses amis appellent une trahison, "une vente honteuse du parti conservateur au profit du libéralisme." Vous verrez plus tard que les libéraux appelaient cela d'un tout autre nom.

Une fois pour toutes, et pour mettre fin à tous ces propos malveillants, je vous déclare que je n'ai jamais voulu de coalition. La coalition est un compromis entre deux partis politiques, par lequel les programmes respectifs de ces partis sont modifiés pour n'en faire qu'un seul, acceptable à tout le monde. On en a vu un exemple, dans ce pays, lors du programme de la Confédération. J'ai prêché l'union, la conciliation ; la coalition, jamais ! A ceux qui voulaient que je m'efface, M. Joly consentant à s'effacer, pour reconstituer un nouveau parti, j'ai toujours répondu que j'avais entrepris de diriger la province avec mon programme et que je n'entendais aucunement laisser ma tâche aux autres. J'ai demandé à tous les hommes de bonne volonté de se joindre à moi pour inaugurer un règne d'union parmi nous.

Cette union, nécessaire pour nous la minorité dans la Confédération, Cartier l'avait voulue quand il offrit loyalement une alliance au chef du parti libéral bas-canadien, M. Dorion ; le parti libéral lui-même en avait compris la nécessité quand il faisait cette tentative, maladroite si l'on veut, mais au moins très significative, de fusionner toutes les opinions en un grand parti politique qu'on baptisa pompeusement du grand nom de "National." Cette union, je l'avais espérée, lorsqu'après les luttes fiévreuses de ce qu'on appellera désormais "la période Letellier," le peuple, fatigué de ces déchirements violents, effrayé de ces défaites et de ces victoires de parti, au bout desquelles il ne voyait que l'appauvrissement et la ruine, le peuple, dis-je, demandait à grands cris la réconciliation de ses enfants, l'union de toutes les forces vives de la nation pour un travail commun, le bien de la province par le développement de ses ressources matérielles et l'agrandissement de son influence politique et morale dans la Confédération.

C'était pour répondre à ce sentiment général que le gouvernement de 1879, dès le lendemain de sa formation, jetait hardiment le programme de Lévis à l'appréciation de l'opinion publique ; ce programme "de conciliation, d'apaisement, de retour aux affaires et de tranquillité dans l'ordre."

Ce programme, aussi inattendu dans son énonciation que désiré intérieurement par les populations, suscita de vives clameurs. Quelques conservateurs importants, non consultés sur le choix de ce programme, l'accueillirent avec défiance et l'attribuèrent à la faiblesse. Ceux-là avaient été de vaillants combattants, frappant sans merci et sans trêve. La lutte avait été violente, et pour eux la victoire ne devait admettre aucun compromis, pas même sur le choix des hommes. D'un autre côté, les vaincus du jour savaient que le peuple qu'ils avaient galvanisé pendant dix-huit mois de travail épuisant, était las de ces combats ruineux. Pour donner le change à l'opinion, ils

essayèrent de soulever la clameur du ridicule. Le répertoire de l'ironie fut épuisé. Les épithètes données aux nouveaux hommes ralliés au parti conservateur, les éclats de rire forcés à la lecture d'un des articles de ce programme (l'encouragement d'une des industries agricoles, celle des beurres et des fromages), firent le tour de la presse, des hustings, du pays entier. Mais une clameur plus forte, plus franche, plus vraie, parcourut toute la province et couvrit complètement les autres ; ce fut le cri populaire acclamant le nouveau programme.

Où, je voulais l'union, je n'ai pas honte de l'avouer, et vous, M. Mercier, vous devriez être fier de déclarer que vous la vouliez aussi, au lieu de vous défendre d'un aussi beau sentiment.

Décidément, vous commencez à me faire croire que vous n'étiez pas plus sincère sur cette question que vous ne l'avez été sur d'autres.

Vous n'avez pas besoin de faire de l'argutie. Tout le monde sait que dès 1879, vous étiez déjà prêt à rompre avec votre parti. Celui qui a écrit les lignes suivantes dans la *Concorde* était dans tous vos secrets :

(La *Concorde* du 27 décembre 1882.)

“ C'est aussitôt après son arrivée à Québec que M. Mercier devint coalitioniste. Ce n'est pas, comme l'a dit le *Progrès de Valleyfield*, immédiatement après la chute de M. Joly qu'il fut question d'une alliance avec les hommes de bonne volonté du parti conservateur. M. Mercier disait, dès le printemps de 1879, qu'il ne fallait pas oublier qu'une dizaine de comtés conservateurs ne nous étaient arrivés que par accident, et qu'aux élections subséquentes Feu M. Letellier, après comme avant, confirma souvent l'opinion de M. Mercier : “ Faites une coalition, disait-il, parce que M. Chapleau en fera une et vous perdrez le pouvoir.”

“ La *Patrie*, dont nous nous occuperons plus loin, traite généralement d'imbéciles ceux qui croient qu'il a été sérieusement question de coalition. Il est bien certain que l'“ Ours ” de la *Patrie* n'assistera jamais à des réunions où des chefs de parti feront des propositions de coalition.”

C'est un de vos amis qui écrivait cela, M. Mercier.

Et pourquoi donc votre querelle avec la *Patrie*, querelle qu'un jour ou l'autre vous viderez dans le journal que vous avez fondé pour vous venger de celui qui dénonça le premier vos projets de rapprochement avec le gouvernement.

Qu'est-ce que voulait dire la *Patrie* quand elle tirait sur vous, à bout portant, dans l'article suivant du 2 janvier dernier :

“ La *Concorde*, évidemment, s'en prend à M. Beaugrand personnellement pour atteindre plus haut, et tâcher de frapper tous ceux qui, de près ou de loin, se sont opposés à cette fameuse coalition que quelques personnalités importants avaient inventée “ dans le silence du cabinet”

“ M. Beaugrand se rendit auprès de M. Mercier et lui demanda de vouloir bien lire la *Concorde* et lui dire ensuite son opinion sur l'article intitulé : “ L'honorable M. Mercier et la coalition ”

“ Le lendemain, M. Mercier répondit qu'il avait lu la *Concorde* du 27 et qu'il l'approuvait depuis le premier jusqu'au dernier mot.

“ Nous avons appris depuis que M. Mercier lui-même avait corrigé le
 “ manuscrit de l'article en question, et qu'il ne saurait conséquemment y
 “ avoir d'erreur sur la portée de sa réponse.”

Et de quelle coalition la *Patrie* parlait elle donc, le 4 janvier 1883, quand elle vous disait :

“ Dès les premiers projets de coalition, M. Mercier dut s'apercevoir
 “ que ses plans n'étaient pas populaires, et qu'il ne trouverait pas facilement
 “ à Montréal des libéraux importants qui seraient prêts à donner l'accolade
 de la fraternité à Senécal, à Chapleau, à Mousseau, et à leurs compères.

.....
 “ M. Mercier, disons-nous, dut s'apercevoir que ses plans n'étaient pas
 “ populaires, *on pourrait se servir d'un adjectif plus accentué*, et malgré cela,
 “ il n'en continua pas moins à avoir des relations avec quelques chefs con-
 “ servateurs qui jouaient aux fins-fins pour obtenir des élections par accla-
 “ mation, là où les libéraux auraient pu faire la lutte.

“ Voilà où nous nous trouvons en complet désaccord avec M. Mercier,
 “ et voilà conséquemment où nous avons refusé de le suivre.”

M, Mercier, vous dites maintenant qu'on ne vous comprenait pas, que vous étiez d'accord avec vos amis, et que ceux-ci vous jugeaient mal ; que vous étiez pour la coalition que voulait la *Patrie*, et non pas pour la fusion que dénonçait la *Patrie*, quand elle disait avec M. Thibaudeau : “ M. Cha-
 “ pleau veut la coalition, mais à condition que tout le monde soit de son
 “ avis et le suive.” Vous dites enfin, M. Mercier, que vous n'avez jamais cessé d'être fidèle à votre parti, à vos chefs. Vous n'étiez pas de cet avis quand vous disiez en chambre que vous ne vouliez “ suivre aucune ligne de conduite délimitée par un parti politique ” ; que vous aviez imposé à vos électeurs la condition de vous laisser “ libre de vos allures et de vos sympathies politiques.” Vous avez encore mauvaise mémoire.

Dans une entrevue avec un *reporter* du *Star* en octobre 1881, n'avez-vous pas fait des aveux ?

Ecoutez plutôt :

“ — Est-il vrai, M. Mercier, vous demande le *reporter*, que vous abandonneriez la position éminente que vous tenez dans les rangs des libéraux, à cause de la conduite de vos propres amis ?

“ — Il y a du vrai dans cette supposition.

“ — Ils ont fait volte face contre vous lorsque vous avez songé à former une coalition, n'est-il pas vrai ?

“ — Oui, plusieurs d'entre eux.

“ — C'est pour cela que vous vous retirez ?

“ — C'est une des causes de ma retraite. A quoi bon travailler patrio-
 “ tiquement pour son pays, lorsque notre propre parti rends nos efforts inu-
 “ tiles ? ”

M. David, le seul sincère parmi vous, traduisait, du reste, votre pensée quand il disait dans *La Tribune* du 8 octobre 1881 :

“ Notre conclusion est que tous ceux qui sont en faveur d'une coalition
 “ doivent nécessairement accepter M. Chapleau comme premier-ministre,

“ Tous leurs efforts doivent tendre à l’entourer d’hommes forts, et possédant
 “ la confiance publique.”

Ce sont vos amis, vos journaux qui vous excusent et vous accusent. Moi qui sais votre pensée là-dessus, je ne vous blâme que d’une chose, c’est de ne pas avoir aujourd’hui la franchise de vos opinions d’alors. Voyons, pas de détours, pas d’arguties ; faites donc votre confession pleine et entière ; ceux qui vous ont blâmé, ceux qui vous ont accusé vous pardonneront plus facilement, si vous voulez être franc.

Ah ! messieurs, si je ne connaissais pas la versatilité des talents politiques de M. Mercier, si je ne l’avais pas vu à mes côtés, combattant les libéraux à outrance dès 1862, pour le voir ensuite se faire leur plus ardent défenseur ; si je ne l’avais vu un peu plus tard revenir timidement à ses premières amours, pour retourner encore à son vomissement d’imprécations contre ceux qui avaient eu ses premiers vœux, je serais étonné de lire non pas les déclarations des autres sur son compte, mais bien le récit de ses propres mouvements, depuis le jour où le pouvoir “ fatal et fascinateur,” lui a mis à l’âme une ambition sans bornes, et au cœur une soif ardente de posséder et de jouir. De ce moment, son rêve n’a pas changé, et chaque réveil importun n’a fait que soulever plus intense et plus vif le désir de voir le rêve se continuer.

Oui, si je ne connaissais à fond le Mercier du moment, comme j’ai connu le Mercier du passé, je serais étonné de le voir défendre les contradictions de sa carrière politique avec une souplesse d’argumentation qui n’a d’égale que celle de sa conscience politique. Mais je le connais, j’irai plus loin, j’ai toujours eu pour lui un penchant, “ car je fus son premier maître”, je le connais et je ne m’étonne pas. Je me rassure même et je ne désespère pas : je crois encore qu’il reviendra et que ses dernières amours seront celles des premiers jours ; tant il est vrai que la première empreinte sur un vase nouveau rarement s’efface,

Et que la première flamme
 Ne peut s’éteindre jamais,

comme on chante à l’opéra.

LE REMÈDE A NOS DISSENSIONS

Mais trêve de badinage : la faute de M. Mercier est de ne pas avoir eu le courage de ses aspirations ; tout le monde l’aurait approuvé s’il eût suivi son premier mouvement. La faute de M. Trudel est de vouloir rendre impossible toute idée de rapprochement entre les hommes politiques de notre province. C’est plus qu’une faute, cela, c’est un crime.

Car enfin, où en arriverons-nous avec ces dissensions violentes ? Où doit arriver tout ce qui est divisé : à la ruine, ou au moins l’insignifiance. Un homme politique éminent, un ministre italien, écrivait l’autre jour que le danger des gouvernements constitutionnels pour la races latines était l’émiettement des opinions, le morcellement des partis. Chaque fraction suscite des difficultés nouvelles, de nouvelles discussions ; le temps se perd en expédients pour détruire une faction, ou pour l’absorber. Il faut se soutenir à tout prix, et comme chaque parti est trop faible, à raison de ce morcellement, il faut tous les jours de nouveaux compromis. Le temps se passe, les

forces se perdent en jeu d'équilibre, et le travail utile d'administration est nul.

Nous ne recevons presque rien du mouvement immense qui se fait aujourd'hui d'Europe en Amérique. Le Nord-Ouest est en train de nous dépasser. On hypothèque notre vieille province des millions qu'absorbent la construction du Pacifique et l'émigration de l'ouest, et nous ne pensons pas même à profiter un peu de ce mouvement. Notre agriculture ne fait pas la dixième partie des progrès qu'elle devrait faire. Le dernier recensement nous laisse à la queue des autres provinces. Nos forêts s'en vont, et avec elles notre richesse nationale. Nos mines restent enfouies dans le sol ; notre éducation est négligée et ne se prête pas assez au travail matériel qui se fait en ce moment ; la colonisation a bien quelques apôtres héroïques, mais cet élan individuel n'est pas secondé comme il devrait l'être. Et pourquoi cette stagnation ? Pourquoi cette indifférence ? Pourquoi ? Parce que la division nous dévore. Nous étions divisés en deux partis, c'était déjà trop, car cette division était trop vive, trop personnelle. Maintenant, voilà le parti conservateur divisé contre lui-même. Le parti libéral est presque aussi mal partagé. Nos compatriotes anglais, ne comprenant rien à toutes ces querelles de famille, s'abstiennent et forment, à l'heure qu'il est, presque un parti séparé dans notre province. Comment voulez-vous que le gouvernement, que la législature, que la presse s'occupent sérieusement d'élaborer des projets fructueux pour développer toutes nos ressources négligées ? C'est à peine si on a le temps de panser ses blessures, de réparer ses armes, de renouveler ses ammunitions. Le clergé lui-même est en proie à de profondes dissensions.

Qu'y a-t-il à faire ? A tous ceux qui ont mission d'enseigner, de bien réfléchir et de mettre à l'œuvre. Une société ne peut subsister sans la soumission à l'autorité, sans l'abandon d'une partie de sa volonté à celui qui représente la volonté générale. Il faut que l'on se dise une bonne fois que ce n'est pas une question de goût ni une question d'amour-propre ; c'est une question de devoir, une question de sacrifice. Donnez franc jeu au gouvernement actuel. N'a-t-il pas satisfait l'Épiscopat sur la question de l'éducation ? N'a-t-il pas commencé une réforme vigoureuse dans la direction de l'économie la plus stricte ? Donnez-lui l'occasion de mettre l'ordre dans les finances de la province, que des jugements adverses à sa politique fiscale ont troublées dans leur équilibre. C'est un sujet qu'il est de la plus grande importance pour la province de faire régler, que de déterminer le pouvoir que la constitution accorde ou devrait accorder aux provinces de prélever des taxes pour les travaux et les améliorations publiques qui peuvent devenir nécessaires. Donnez-lui l'occasion de faire respecter l'autonomie de la province et d'améliorer, s'il veut le faire, sa position dans la confédération. C'est une grande tâche qui réclame tous ses instants, toute son énergie.

Canadiens-français, regardez donc autour de vous. Voyez les autres races. Ne croyez-vous pas que ces gens ont aussi leurs différends entr'eux ? Seulement, ils les arrangent tranquillement, et peu leur importe le régime sous lequel ils vivent, ils savent s'entendre quand il s'agit de leurs intérêts. Aussi, vous les voyez à la tête de toutes nos grandes entreprises industrielles. Ne croyez-vous pas, mes amis, que c'est une œuvre anti-canadienne que l'on fait quand on se rue sur un des nôtres qui peut travailler et réussir, comme on se rue sur cet homme courageux et entreprenant qui a nom M. Senécal ? — Ne croyez-vous pas qu'il vous serait un appui, un auxiliaire à vos entreprises, si vous le laissiez mettre à profit les qualités extraordinaires qu'il pos-

sède pour les affaires, et son immense activité ? Dites donc une bonne fois à ceux qui nous divisent, qui ne cherchent qu'à démolir vos meilleurs hommes, qu'il faut que cela finisse.

Au lieu de continuer ces dissensions misérables, réunissons-nous donc tous sous une même bannière, celle de la Patrie. Que le prêtre enseigne la soumission à l'autorité et donne l'exemple par ses actes. Que nos compatriotes concentrent tous leurs efforts vers un même but, afin que nos gouvernants, libres enfin de ces mesquines attaques personnelles que l'on provoque de tous côtés, puissent consacrer tout leur temps, tous leurs efforts, toute leur intelligence et tout leur dévouement à donner la prospérité au peuple, la protection et la liberté à nos institutions, et à notre belle province la place élevée qu'elle doit occuper dans la Confédération du Canada.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

